

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

**DÉLIBÉRATION N° 19-007 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2020, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2020, dès le 2 janvier 2020.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 2111	10 625	Article 2315	7 500
Article 21351	2 500		
Article 21532	8 606.89		
Article 21562	2 500		
Article 2157	3 775		
Total	28 006.89	Total	7 500

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

EXTRAIT N° 19-007
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 17 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 09
votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, et le dix sept décembre, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Jeudi 12 décembre 2019
Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL -
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY
Absents excusés : MME VILLETTE
Absents non excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - MONTCHAUD - THEYSSET

Ont donné pouvoir : MME VILLETTE à MME DENIS
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2020, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2020, dès le 2 janvier 2020.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 2111	10 625	Article 2315	7 500
Article 21351	2 500		
Article 21532	8 606.89		
Article 21562	2 500		
Article 2157	3 775		
Total	28 006.89	Total	7 500

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2020 du budget assainissement, plafonnés à 25 % du Budget 2019.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL -
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : MME DENIS pour MME VILLETTE

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 décembre 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 décembre 2019
Le Maire

Eric CUER



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
24 DEC. 2019